



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2024

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 6 novembre 2023 le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2024, qui se tiendront à 19 heures à la salle du conseil à l'hôtel de ville, situé au 70, rue Principale, Macamic ou à la salle municipale- secteur Colombourg, situé au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, le lundi ou le mardi lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié ou exceptionnellement une autre journée par décision du conseil.

15 janvier

5 février

4 mars (secteur Colombourg)

2 avril (1^{er} lundi de Pâques)

6 mai

3 juin

2 juillet (1^{er} Fête du Canada)(secteur Colombourg)

6 août (5 fête de l'autorité)

3 septembre (4 fête du travail)

7 octobre

4 novembre (secteur Colombourg)

9 décembre

Donné à Macamic, ce 9 novembre 2023

Joëlle Rancourt,

Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

Téléphone : 819 782-4604

Télécopieur : 819 782-4283

Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca